



Pour le maintien des Contrats Jeunes Majeurs dans le Doubs

Nouvelle journée de mobilisation le lundi 17 juin

Depuis fin 2018/début 2019, les salariés accompagnant des adolescents et des jeunes majeurs sont confrontés à de nouvelles dispositions prises par le Département.

Désormais, sauf exceptions, les mineurs accompagnés par l'Aide Sociale à l'Enfance du Doubs, une fois devenus majeurs, ne peuvent plus bénéficier de l'accompagnement de structures de la protection de l'enfance au-delà de leurs 18 ans s'ils sont étrangers, et de 19 ans s'ils sont français. C'est ce qui est dit sans ambiguïté dans une fiche technique du Département datée du 6 mars 2019. Et pourtant ! Quel jeune, en France, est aujourd'hui autonome à 18 ou 19 ans ! On demande finalement aux jeunes placés dans des structures de la protection de l'enfance d'être plus vite autonomes que les autres enfants !

Pour faire passer la pilule, le département fait miroiter une allocation avec un accompagnement minimal qui pourrait être perçue jusqu'à 21 ans. Les conditions d'attribution de cette allocation restent floues, sans aucun critère défini et donc soumis à l'arbitraire le plus total.

Cette nouvelle « orientation » du Département dans le Doubs a été suivie d'une invitation aux équipes à « adapter » et modifier leurs pratiques en conséquence. Une telle réduction du temps de prise en charge conduit à une précarisation des publics accueillis. Du fait de cette nouvelle orientation, des jeunes se voient brutalement exclus des dispositifs de la protection de l'enfance en l'absence parfois de toute solution. À la rue ou hébergés dans des situations précaires, les projets scolaires, professionnels ou personnels de ces jeunes sont mis à mal.

Pour les salariés du secteur social et médico-social, ce nouveau cadre de travail est tout à fait inacceptable. Les salariés refusent la précarisation des jeunes accueillis. Ils refusent une discrimination entre jeunes majeurs sur la base d'un critère de nationalité. Bref, ils refusent de maltraiter les jeunes pour des raisons budgétaires !

Pour les salariés qui accompagnent ces jeunes au quotidien, l'application de ces nouvelles dispositions amène à un véritable conflit éthique. Ces nouvelles dispositions du Département remettent en cause le sens même de l'accompagnement éducatif, et renforcent ainsi la souffrance au travail au sein des différentes équipes.

À l'AHS-FC, la direction s'accommode de la détérioration évidente des conditions d'accompagnement des jeunes et la souffrance au travail qui en résulte.

Cette lutte ne concerne pas uniquement le secteur de la protection de l'enfance, mais toutes celles et tous ceux qui veulent préserver un accompagnement social de qualité ! En effet, ces nouvelles dispositions signifient par exemple aussi un accroissement de la charge de travail dans le secteur adulte, la prévention spécialisée et insertion, etc.

Aussi à l'occasion de l'Assemblée du Conseil Départemental, les syndicats CGT, CFDT et FO de l'AHS-FC appellent à la grève ce lundi 17 juin.

Rassemblement le 17 juin à partir de 8 h – pique-nique à partir de 11 heures devant le Conseil Départemental 7 Avenue de la Gare d'Eau – Besançon

Appel à la grève du 16 juin 21 h 30 au 17 juin 21 h 30 – Possibilité aussi de ne débrayer que pour participer au rassemblement.

Intersyndicale CGT, CFDT et FO de l'Association d'Hygiène Sociale FC

Rappel : la grève est un droit constitutionnel. Il est possible et légal de ne se décider à faire grève qu'au dernier moment comme de ne faire grève qu'une heure ou deux.